

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (C. A. M. E. S.)

01 B.P. 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO) Tél. : (226) 25.36.81.46/72.80.74.34 - Fax : (226) 25.36.85.73 – Email : comes@lecames.org

CONCOURS D'AGREGATION DE MEDECINE HUMAINE, PHARMACIE, ODONTO-STOMATOLOGIE, MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Recruter des personnels de l'Enseignement Supérieur en garantissant le niveau international des Enseignants.
- Adapter le mode de recrutement de l'Enseignement Supérieur aux réalités africaines
- Evaluer les aptitudes des candidats aux fonctions d'enseignants du supérieur
- Favoriser la promotion des Enseignants

CONDITIONS D'INSCRIPTION

« Sont admis à concourir les Maîtres-assistants ou chefs de Travaux Pratiques titulaires d'un Doctorat d'Etat et d'un Certificat d'Etudes Spéciales (CES), ou d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), ou d'un Diplôme Inter universitaire de Spécialité (DIS), ou d'un Doctorat d'Etat ès Sciences, ou d'un PhD, ou d'un Doctorat Unique (DU).

Tout candidat doit avoir exercé pendant cinq (5) ans dans un établissement d'enseignement supérieur et avoir une ancienneté de deux (2) années révolues dans les fonctions de Maître-assistant ou chef de travaux à la date du concours ».

Les candidats doivent remplir également les conditions visées dans le document joint « critères de recevabilité des dossiers pour les concours d'agrégation de Médecine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et productions animales » en vigueur à compter de 2006.

DOSSIER A ÉTABLIR EN VUE DE L'INSCRIPTION (FORMAT PAPIER) A DEPOSER A LA COMMISSION INSTITUTIONNELLE

Pour la constitution de son dossier, le candidat doit fournir les pièces et documents suivants :

- 1 exemplaire du Curriculum Vitae visés par le Doyen, le Recteur et le candidat ;
- 1 exemplaire des exposés de titres et travaux scientifiques dûment reliés ;
- 1 exemplaire de sous-dossier technique relié comportant : photocopies de l'attestation d'inscription sur la **LAFMA – CAMES**, l'Attestation justifiant de 5 ans d'assistantat délivrée par les Autorités compétentes et des diplômes du secondaire au Doctorat et C.E.S. **dûment**

légalisées ;

- 1 exemplaire des publications ;
- 1 Fiche de renseignements établie par le CAMES, à remplir par chaque candidat ;
- 1 exemplaire du Formulaire d'engagement (Code d'éthique et de déontologie) dûment signé.

ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves du Concours des Sections Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie comportent :

- 1°/ Une épreuve portant sur les titres et travaux scientifiques du candidat d'une durée de 30' qui consiste en un exposé par le candidat suivi de discussions avec les membres du jury (coefficient : 1,5 pour les titres ; 1,5 pour les travaux).
- 2°/ Une leçon de 45 minutes après 5 heures de préparation en bibliothèque avec des documents autorisés par le Jury (coefficient : 3).
- 3°/ Une épreuve pratique spéciale adaptée à la discipline (examen de malade ; travaux pratiques de laboratoire). La durée de l'épreuve est déterminée par le Jury (coefficient 3).

Les épreuves du Concours de la Section Médecine Vétérinaire et Productions Animales sont au nombre de 3 :

- a) **Une épreuve portant sur les titres et travaux scientifiques d'une durée d'une (1) heure** (coefficient 3), qui consiste en une discussion sur les travaux de chaque candidat ; elle est précédée d'une brève présentation par le candidat de ses titres et travaux choisis par lui au moment de son inscription et sur lesquels la discussion portera principalement.
- b) **Les épreuves théoriques sont au nombre de 2 :**
 - 1/ - une leçon d'une heure après 5 heures de préparation avec notes et documents autorisés par le jury (coefficient : 1,5).
 - 2/ - une leçon d'une heure après 24 heures de préparation (coefficient : 1,5)
- c) **Les épreuves pratiques ou cliniques :**
Elles doivent être au nombre de 3 au moins, l'ensemble étant affecté du coefficient 3.

N.B. Pour chaque épreuve, toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire. Pour figurer sur la liste des admis, il faut avoir une moyenne de 12/20.